



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



**DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT**

DIRECTION DES OPÉRATIONS

Service des achats d'armement

Paris, le 10/07/2020

N° DGA01120009622

DECISION

Affaire suivie par :
Sarah BADOURALY
09 88 67 13 82

portant délégation de signature particulière

Le chef du service des achats d'armement

- VU :** Le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019
- VU :** Le décret n° 2007-482 du 29 mars 2007 autorisant la ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres.
- VU :** Le décret n°2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;
- VU :** L'arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU :** L'instruction n°0029 S-ACH relative aux principes de délégation pour les marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

Décide :

L'ICA Nicolas SILVESTRE, autorité signataire de marchés, a délégation pour signer en mon nom, l'ensemble des actes relatifs à la passation, à la conclusion et à l'exécution du marché suivant :

Marché 2020 98 0005 ayant pour objet « Fourniture d'hélicoptères H145 neufs pour la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) et prestations associées ».

Cette délégation prend fin en cas de disparition de la fonction en vertu de laquelle la personne a reçu délégation.

Cette délégation n'est pas subdélégable.

L'ingénieur général de l'armement,
Thierry PERARD
Chef du Service des achats d'armement
Original signé